

## **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Par arrêté préfectoral du 22 JUL. 2013 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de quatre semaines sur la demande d'enregistrement présentée par la SCI SAINT ROMAN en vue de la création d'une station-service route de Sospel à Menton.

Du 13 août 2013 au 10 septembre 2013, le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de MENTON, 17, rue de la République, aux jours et heures d'ouverture au public, à savoir : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser à la direction départementale de la protection des populations par lettre ou par voie électronique ([ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr)). Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes :

<http://alpes-maritimes.gouv.fr> – onglet « publications ».

Le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement.

A l'issue de la procédure, l'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à enregistrement au titre de la rubrique 1435 fixées par l'arrêté ministériel du 15 avril 2010, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pour le Préfet des Alpes-Maritimes  
Le Secrétaire Général



Gérard GAVORY